

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché le
ID : 035-213503634-20221213-D_2022_113-DE

Date de la convocation :
29 novembre 2022

Affichage :
Du 09 décembre 2022 au
09 février 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-neuf novembre, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN (départ à 22h50), Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU (départ à 22h00), Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Yvon LEGOFF, Farida AMOURY, Pascal COULON, Espérance HABONIMANA.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN a donné procuration à Mourad ZEROUKHI à partir de 22h50, Anne JOUET a donné procuration à Dominique JACQ, Antoine SIMONNEAU a donné procuration à Sylvie BERNARD à partir de 22h00, Maryse AUDRAN a donné procuration Yvon LEGOFF, Dominique CANNESSON a donné procuration à Espérance HABONIMANA.

ABSENTS EXCUSÉS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Anne JOUET, Antoine SIMONNEAU, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON.

ABSENTS : Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Romuald FRISSON, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID.

SECRETAIRE : Stéphane MÉNARD.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-113. Finances. Espace Beausoleil. Location de salles – tarifs 2023 – actualisation.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022-59 du 21 juin 2022 relative aux tarifs de location et conditions de mise à disposition des salles de l'espace Beausoleil,

Vu l'avis de la commission « Finances – Ressources humaines » du 28 novembre 2022,

Madame Agnès GUILLET, Adjointe à la Culture, présente le dossier :

Afin de compenser la hausse du coût de l'énergie, il est proposé :

- une hausse de 2% des tarifs de location de salles de l'espace Beausoleil par rapport aux tarifs votés en juin 2022, à compter du 1^{er} janvier 2023,

- le maintien des autres tarifs (nettoyage des locaux, régie technique, location de matériel).

Les tarifs sont les suivants pour tout contrat signé à partir du 1^{er} janvier 2023 et débutant à compter du 1^{er} janvier 2023 :

	Pontpéennais associations de Pont Péan & partenaires		Entreprises & extérieurs		montage/démontage 1ère journée		utilisation journées suivantes	CAUTION
	jusqu'à 5 H d'occupation	jusqu'à 10 H d'occupation	jusqu'à 5 H d'occupation	jusqu'à 10 H d'occupation	pack confér	pack spect		
2023	1/2 journée (50% du tarif jour)*	1 journée	1/2 journée (60 % tarif jour)*	1 journée				
DANYCAN A 258 m2	189	378	414	689	91	226	57	1000
DANYCAN B 150 m2	95	189	208	347	91	226	57	1000
DANYCAN A+B 408 m2	281	561	616	1026	91	226	57	1000
PUITS ET CARREAU 124 m2	107	214	235	392	91	226	57	500
HALL 143 m2	107	214	235	392	91	226	57	500
HALL + P&C 267 m2	214	429	470	783	91	226	57	500
CUISINE	77	77	129	129				500

* sauf cuisine tarif journée

Il est précisé que :

- A partir de la deuxième journée de location, il est proposé une réduction de 35% du tarif plein pour la location des salles.
- Le tarif pontpéennais sera appliqué aux employés municipaux.
- Au-delà de 10h d'occupation, une majoration de 100 € par heure supplémentaire sera facturée, pour les utilisations qui nécessitent la présence d'un technicien sur site.
- A l'exception des spectacles vivants, aucun équipement technique et scénique (sono, lumière, vidéo...) ne sera mis à la disposition des utilisateurs.

Autres tarifs :

Tarif prestations nettoyage des locaux	Tarifs TTC
Désignation des locaux	
Salle Danycan (avec ou sans gradins) + scène + loges + hall d'entrée + sanitaires	140 €
Salle Danycan (avec ou sans gradins) + scène + loges + salles puits et carreau + hall d'entrée + sanitaires	200 €
Salles puits et carreau + hall d'entrée + sanitaires + loges	100 €
Hall d'entrée + sanitaires	70 €
Forfait nettoyage cuisines (sol)	40 €

Mise à disposition d'un technicien supplémentaire	420 €
---	-------

Location :

- ❖ Vaisselle : la vaisselle sera facturée 0.60 € par couvert (assiettes + verres + couteaux + cuillères + fourchettes + tasses). Il sera demandé une caution de 200 € par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.
- ❖ Vidéo-projecteur supplémentaire : 40 €
- ❖ Lave-vaisselle : 20 €
- ❖ Chambre froide : 20 €
- ❖ Badge : 40 € pour le remplacement d'un badge perdu.

Associations pontpéannaïses :

Utilisation des salles de l'eB : Une gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles (puits, carreau et hall) pour toutes les associations de la commune.

Une deuxième gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles (puits, carreau et hall) pour les associations communales qui y organiseraient un spectacle ou une bourse ouverte à tous les publics.

Concernant les activités régulières des associations communales : Gratuité pour les salles des Puits, du Carreau.

Dans la mesure où la salle serait occupée par une location ou une initiative municipale, l'activité de l'association serait annulée ou reportée.

Vaisselle : la vaisselle sera prêtée aux associations de la commune : Il sera demandé une caution de 200 € par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

Badge : 40 € pour le remplacement d'un badge perdu (badge espace Beausoleil et badge salles des sports).

En cas de locations privées empêchant la tenue d'une activité associative, la commune préviendra l'association sept jours avant au moins.

Après en avoir délibéré avec 18 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Dominique CANNESSON), les membres du Conseil municipal décident :

- **d'accepter les tarifs présentés ci-dessus,
Les tarifs sont valables pour tout contrat signé à partir du 1er janvier 2023 et débutant à compter du 1er janvier 2023.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.**

Pour copie conforme, en Mairie, le 09 décembre 2022

Le Maire,

Michel DEMOLDER

